

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 120 DE

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 74

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROFREY, Daniel BERTOCCHI, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : François PERRIN (Vice-Président) à Françoise WEBER, Yves DECOTE (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Rémy VIENNET à René BERNARD, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Claude ROMANET (Vice-Président), Jean-Jacques DE VETTOR à Dominique BONNET (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jacky REVERCHON, soit 9 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Hubert MOTTET, Laurent MENETRIER

Etaient absents : André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Serge DAYET, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Mathieu GERARD, Michel BONTEMP

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DOS SANTOS.

Convocation faite le : 16 octobre 2019

Objet : APD Pole administratif Cœur du Jura.

Rappel

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS) a validé par délibération n° CO 162 DE du 28 décembre 2018, l'achat du bâtiment de l'hôtel des finances, situé sur la parcelle AT 747 à Poligny.

Elle a pour projet de créer le Pôle administratif Cœur du Jura qui regroupera les services de la mairie de Poligny, des bureaux des Finances Publiques, la nouvelle MSAP de Poligny, le CCAS de la commune et une partie des services de la CCAPS.

Le bureau d'architecte Jean Louis ABT de Besançon a été retenu comme maître d'œuvre pour élaborer les travaux nécessaires à l'accueil de tous les services dans de bonnes conditions.

Un diagnostic plomb et un diagnostic amiante avant travaux a été réalisé par l'APAVE. Des travaux de désamiantage seront réalisés sur les sanitaires en sous-sol et une partie du couloir à l'étage.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 120 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : APD Pole administratif Cœur du Jura.

Un cloisonnement de 5 bureaux est prévu ainsi qu'une nouvelle peinture des bureaux, l'installation d'une VMC et des travaux d'électricité et de liaisons informatiques.

Une salle de réunion avec accès indépendant et entièrement équipée sera créée au sous-sol. Au stade APD le coût global des travaux est estimé à 292.586,73 € HT (voir tableau détaillé en pièce jointe).

A noter que le déménagement des services ne s'effectuera qu'au printemps prochain après les élections municipales.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 73 voix pour et 1 abstention,

1 / VALIDE l'APD afin que le maître d'œuvre puisse continuer à travailler à l'élaboration de ce projet et que la consultation des entreprises puisse être lancée ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce projet.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que des us
Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY

